



**HAL**  
open science

## Les cités minières : habitat et mémoire vivante de l'histoire du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Noémie Devaux

► **To cite this version:**

Noémie Devaux. Les cités minières : habitat et mémoire vivante de l'histoire du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Jeunes Chercheurs dans la Cité - 9e édition (Lille), Nov 2020, Lille, France. hal-03216030

**HAL Id: hal-03216030**

**<https://hal.science/hal-03216030v1>**

Submitted on 3 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES CITÉS MINIÈRES :  
HABITAT ET MÉMOIRE VIVANTE  
DE L'HISTOIRE DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS

---

*Noémie DEVAUX*

*Doctorante en architecture au LACTH  
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille  
Sous la direction de F.VERMANDEL et B.MARIOLLE*

# LES CITÉS MINIÈRES :

## HABITAT ET MÉMOIRE VIVANTE DE L'HISTOIRE DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Noémie DEVAUX

### 1. LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS

L'habitat ouvrier, et en particulier l'habitat minier, s'est développé avec la révolution industrielle et est rapidement devenu un laboratoire urbain et architectural. Si les cités minières sont présentes, sous différentes formes, dans les régions minières tout autour du globe, celles du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais s'inscrivent dans un contexte géographique et historique unique.

#### A. UN TERRITOIRE MODELÉ PAR SON HISTOIRE

Le bassin minier est une « *entité physique, historique, paysagère, culturelle dont l'unité transcende les frontières administratives* »<sup>1</sup>. C'est un territoire de cent vingt kilomètres de long sur environ vingt kilomètres de large, allant de la frontière belge à l'Est, et rejoignant presque le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale à l'Ouest.

Il comprend 251 communes regroupées en 8 intercommunalités, avec une population de 1 260 000 habitants, soit une densité de 650hab/km<sup>2</sup>. Sur l'ensemble du territoire du bassin minier, on recense 563 cités minières, ce qui représentent environ 70 000 logements.



Fig.1-a. Carte de localisation du bassin minier dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Source: Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ERBM, sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/engagement-pour-le-renouveau-du-bassin-minier-133>, consulté en Juin 2020.

1. Engagement de l'État pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais, Mars 2017, document PDF disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/engagement-pour-le-renouveau-du-bassin-minier-133>, p.3.

L'activité est restée principalement rurale jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, lorsque les premiers minerais de charbon sont découverts en 1720 à Fresnes-sur-Escaut<sup>2</sup>. À partir de cette époque, le territoire est radicalement bouleversé, le paysage et l'urbanisme sont modelés par l'industrie minière, dès lors intimement liés aux sous-sols.

L'exploitation charbonnière connaît un essor qui se déroule sur plus de deux siècles et qui fait du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais le second plus étendu d'Europe du Nord-Ouest, après celui de la Ruhr en Allemagne, dont les gisements de charbon sont issus d'un même filon géologique.

Dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la concurrence de nouvelles énergies comme le pétrole et les contraintes techniques de l'extraction en sous-sol vont progressivement provoquer une baisse de rentabilité et, par conséquent, de rendement de l'exploitation en France. La production diminue donc jusqu'à son arrêt complet en 1990<sup>3</sup>. C'est la fin de plus de deux siècles d'exploitation minière, et de toute une organisation qui régissait et structurait la vie et le territoire du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais.

## B. UN PATRIMOINE MINIER MARQUEUR DU PAYSAGE

L'omniprésence de l'industrie minière sur ce territoire pendant plusieurs siècles et son impact sur sa morphologie ont laissé un héritage toujours visible aujourd'hui. De nombreux repères jalonnent en effet le territoire comme les chevalements, les terrils, ou encore les nombreuses cités minières qui forment un important parc de logements, toujours habités.

Ce patrimoine minier, un temps délaissé, voire dévalorisé dans la mémoire collective, est devenu le support d'une valorisation du bassin minier, de son histoire, mais aussi de ses potentiels d'évolutivité.

En effet, depuis 2012, le bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel évolutif et vivant. Le bien inscrit représente 3943 hectares, et réunit 353 éléments répartis sur 89 communes<sup>4</sup>. Parmi ces éléments, on trouve :



21 chevalements



3 grands bureaux de compagnies minières



26 édifices religieux



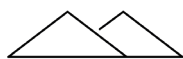
54 km de cavaliers<sup>5</sup>



3 gares



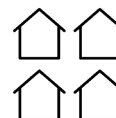
38 écoles



51 terrils



22 équipements de santé



124 cités minières

2. Debrabant V., Dumont G., Centre historique minier (Lewarde), *Les trois âges de la mine dans le Nord-Pas-de-Calais*. Lille : La Voix du Nord éd., 2010.

3. Le 21 Décembre 1990, à la fosse 9 d'Oignies, la dernière gaillette, c'est-à-dire le dernier morceau de charbon, est remontée.

4. Association Bassin Minier Uni (BMU) Mission Bassin Minier (MBM). *Proposition d'inscription du Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'Unesco*. Association Bassin Minier Uni, 2012.

5. Les cavaliers sont les anciennes voies ferrées d'une compagnie minière, reliant les différentes fosses d'extraction.

Cette reconnaissance participe de nouvelles dynamiques pour le territoire, dont celles lancées en 2017 grâce à l'ERBM<sup>6</sup>. Cet engagement pris pour une durée de dix ans porte sur plusieurs enjeux du renouveau du territoire dont un volet concerne la réhabilitation de plus de 23 000 logements dans les cités minières. L'ampleur d'un tel projet dans l'habitat minier, en partie inclus dans le Bien inscrit à l'Unesco, pose la question de l'évolution d'un patrimoine habité. Comment permettre à cet habitat de s'adapter aux besoins d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la dimension et la valeur patrimoniales de cet héritage ?

## 2. LES CITÉS MINIÈRES, HÉRITAGES D'UN MODE DE VIE

Dans l'optique de cette évolution de l'habitat minier, il apparaît essentiel de mieux comprendre ce qu'est une cité minière, ce qui fait sa spécificité, ce que sont ses enjeux et ses qualités patrimoniales. La première image qui s'impose dans l'imaginaire collectif est celui des corons, grandes barres de maisons toutes identiques, à l'ombre d'un terril, renvoyant aisément à l'imaginaire de *Germinal*. Nous verrons que les cités minières sont cependant bien plus riches et bien plus variées que cette image d'Épinal péjorative et réductrice.

### A. COMPOSITION URBAINE ET PAYSAGÈRE D'UNE INDUSTRIE EXTRACTIVE

Une cité minière a pour principal objectif de loger les mineurs à proximité du lieu de travail et de permettre une plus grande productivité et un contrôle constant de la compagnie sur la main d'œuvre. Bien qu'elle connaîtra quelques évolutions au cours des décennies que durera l'exploitation minière, l'implantation urbaine d'une cité est basée sur des principes qui resteront inchangés jusqu'à la fermeture des puits. Implantée à proximité du site d'extraction, formant ainsi une entité urbaine indépendante des centres urbains préexistants, la cité minière est conçue comme une ville en elle-même. Cette implantation n'est en effet choisie qu'en fonction du sous-sol, qui prévaut à toute organisation spatiale, économique, ou logistique antérieure. La mine instaure un nouveau système entièrement tourné vers l'extraction du charbon, et l'on verra ainsi le territoire se structurer progressivement à partir des puits et des entités urbaines qui l'entourent.

Ces entités sont composées du carreau de fosse (le site d'exploitation), des terrils (le stockage des roches stériles extraites), des cavaliers (les voies ferrées de la compagnie) et de la cité minière (le logement des ouvriers). Ce complexe productif est lié aux autres par les cavaliers, formant un maillage sur l'ensemble du territoire que l'on peut qualifier de treille minière<sup>7</sup>. Ce réseau minier s'est mis en place au fil de l'expansion de l'industrie minière, et ce quelle que soit la concession minière, structurant et modelant un paysage unique.

6. Engagement de l'État pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais, signé en 2017.

7. Urbicand, Atelier de l'Isthme, *Étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables*, Mission Bassin Minier, Format PDF, 2015, p.46.



Fig.2-a. Le complexe minier : carreau de fosse, terrils, cavaliers et cités minières.

Source : IGN - Remonter le temps - Photographie aérienne de la Fosse 11/19 de Lens en 1957

Cette composition urbaine crée des lieux de vie cadrés, isolés, formant en quelque sorte un monde de la mine, à part, avec ses propres codes sociaux, répondant aux objectifs de productivité et de contrôle social des compagnies minières.

## B. CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT MINIER

La cité minière est avant tout un habitat ouvrier patronal, conçu et construit par les compagnies minières pour loger les mineurs et leurs familles. Elle répond à trois objectifs majeurs : l'attractivité, l'économie et la rapidité de construction.

Cette notion d'attractivité repose sur le fait que le logement est un moyen pour les compagnies d'attirer et de sédentariser une main d'œuvre qui leur est essentielle. Cette population ouvrière indispensable à la productivité est ainsi installée et fixée, souvent pour plusieurs générations au plus près des lieux de d'extraction. On voit ainsi s'installer une certaine concurrence entre les compagnies, ce qui va permettre de faire des cités de véritables laboratoires architecturaux et urbains. L'habitat évolue donc au fil des siècles, aux grés des avancées sociales mais aussi des politiques des compagnies, pour proposer des logements plus attractifs aux mineurs et à leurs familles. Les cités vont donc progressivement offrir des logements plus grands, des surfaces de jardin plus importantes, mais aussi des équipements collectifs tels que des écoles, des dispensaires, des lieux de culte ou des salles des fêtes. Tout est conçu pour créer un cadre de vie attrayant, mais aussi, politique paternaliste oblige, un grand contrôle social.

Avec le développement de l'industrie minière et l'augmentation de la population, la construction des cités devient exponentielle ; les compagnies vont donc développer des systèmes de conception et de construction, ainsi que des modèles d'habitat économiques et rapides à construire.

## 3. LA CONCEPTION DES CITÉS MINIÈRES

L'évolution des techniques, des politiques et des conditions sociales au cours des deux cent soixante-dix ans d'exploitation a permis une évolution de l'habitat et des formes urbaines des cités minières pour répondre aux impératifs de productivité de l'industrie minière. Cette évolution peut se définir selon quatre types chronologiques, établies par l'historien Yves Le Maner<sup>8</sup>.

Cette typologie illustre les réponses aux enjeux sociaux de leurs époques, mais également aux volontés paternalistes et productivistes des compagnies.

8. Le Maner Y., *Du coron à la cité : un siècle d'habitat minier dans le Nord-Pas-de-Calais : 1850-1950*. Lewarde (rue d'Erchin, 59287) : Centre historique minier, 1995.

## A. LES TYPOLOGIES CHRONOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES

### 1820-1890. LES CORONS :

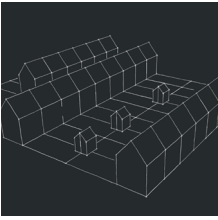


Fig.3-a.  
Type «coron»  
Source : Production de l'auteur

Le coron est un habitat en bandes standardisé, et la première forme de cité minière construite sur le territoire. Les barreaux de logements s'étendent le long des routes menant au puit de mine, formant des blocs pouvant originellement aller jusqu'à 70 ou 80 logements. L'étymologie du mot coron est encore discutée, mais une des hypothèses serait qu'il « dérive de l'ancien français *coronmus* et signifie "coin" »<sup>9</sup>. Construits en marge des bourgs et constructions existantes, les corons seraient donc les maisons « au bout de la rue »<sup>10</sup>, à l'écart. Si cette étymologie n'est pas certaine, elle évoque tout de même aisément la rupture que ces constructions ont créée dans l'organisation spatiale de la vie et de la ville.



Fig.3-b. A Drocourt, les barreaux de corons de la cité de la Parisienne tranchent avec le tissu bâti rural existant.  
Source : IGN, Photographie aérienne, 1947, <https://remonterletemps.ign.fr> consulté en Mai 2020

9.  
Guignet P., « Cours, courées et corons : contribution à un cadrage lexicographique et chronologique de types d'habitat collectifs emblématiques de la France du Nord », *Revue du Nord*, 2008/1, n°374, p.36.

10.  
*Ibid.*

11.  
Les carins sont de petites dépendances ajoutées dans le jardin, et pouvant contenir divers usages tels que les sanitaires, clapiers, poulaillers, appentis, etc.

12.  
Debrabant V., Dumont G., Centre historique minier (Lewarde), *Les trois âges de la mine dans le Nord-Pas-de-Calais*. Op. Cit., p.66.

13.  
Ce modèle recevra même une médaille d'argent lors de cette Exposition Universelle. France3, *Le coron des 120*, Reportage Journal télévisé par S. Leloup, 27 Février 1997, disponible sur <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Minieur00086/le-coron-des-120.html>, consulté en Avril 2020

Dans les corons, les maisons et leur confort sont réduits, avec de petites surfaces et des carins<sup>11</sup> dans le jardin, souvent construits et « bricolés » par les mineurs eux-mêmes. Il n'en demeure pas moins qu'à l'époque, cette nouvelle forme d'habitat ouvrier est présentée comme « modèle de salubrité et de confort »<sup>12</sup>. L'exemple du coron des 120 à Anzin (*Fig.3-c*) sera même présenté à l'Exposition Universelle de Paris en 1867<sup>13</sup>, mettant à l'honneur la dimension sociale des politiques paternalistes instaurées dans les compagnies minières du nord de la France.



Fig.3-c. Le coron des 120, modèle de l'habitat ouvrier, recevra une médaille d'argent à l'Exposition Universelle en 1867  
Source : <http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org> consulté en Juin 2020



Le coron est, durant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1870, la forme prédominante d'habitat développée par les compagnies minières qui cherchent de plus en plus à sédentariser leurs ouvriers et à imposer un cadre social. La construction est rationalisée et standardisée afin de permettre une production de logement rapide et économique. Les cités sont alors assez similaires dans leur conception, quelles que soient les compagnies, bien que celles-ci chercheront peu à peu à se démarquer, notamment par les choix esthétiques et architecturaux.

Cette forme primaire de la cité minière, conçue par les ingénieurs des compagnies<sup>14</sup>, dans une volonté d'efficacité constructive et financière mais aussi productive et sociale, jette donc les bases de l'habitat et du tissu urbain minier dans le Nord-Pas-de-Calais, qui resteront à l'œuvre jusqu'à l'arrêt de l'exploitation houillère un peu plus de deux siècles plus tard.

#### 1860-1939. LES CITÉS PAVILLONNAIRES

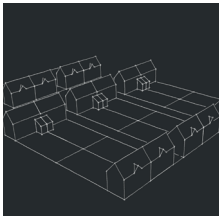


Fig.3-d.  
Type «cité pavillonnaire»  
Source : Production de l'auteur

Avec l'intensification de l'exploitation, la longueur des barreaux qui constituaient les premières cités de corons est rapidement apparue comme incompatible avec l'augmentation du nombre de galeries creusées et les instabilités du sous-sol induites. Le poids des constructions ajouté aux affaissements de terrains poussent les compagnies à fractionner les barreaux en groupements moins importants<sup>15</sup>. Cette nécessité technique s'ajoute à de nouveaux objectifs que se fixent les compagnies<sup>16</sup>, à savoir réduire l'apparente rigidité et austérité dues à la géométrie des corons, diminuer les rassemblements et faire des cités minières le reflet de la hiérarchie de la compagnie.



Fig.3-e. Orthogonale et régulière, la cité pavillonnaire du 9 borde le carreau de fosse n°9.

Source : IGN, Photographie aérienne, 1947, <https://remonterletemps.ign.fr> consulté en Mai 2020

Ainsi, progressivement, les groupements de deux ou quatre logements seront favorisés, donnant naissance aux cités pavillonnaires. Ce modèle maintient un certain nombre des caractéristiques de l'habitat minier mis en place avec les corons : des logements individuels, avec jardins et carins, construits selon un système standardisé et économique, organisé en cités implantées à l'écart des localités existantes et à proximité

14. Breitman N. et al., *Les maisons des mines dans le Nord et le Pas de Calais*. Liège, Mardaga, 1996, p.19

15. Cette évolution progressive des corons vers une nouvelle forme d'habitat minier est développée dans de nombreux ouvrages, notamment ceux précédemment cités : Debrabant V., Dumont G., Centre historique minier (Lewarde), *Les trois âges de la mine dans le Nord-Pas-de-Calais*. Op. Cit., Breitman N. et al., *Les maisons des mines dans le Nord et le Pas de Calais*. Op. Cit.

16. Les volontés d'innovations ne seront pas présentes partout, et les évolutions de l'habitat minier seront donc plus ou moins rapides selon les compagnies.

des lieux d'extraction. Cependant, les cités pavillonnaires proposent un nouveau type d'implantation, plus ample et plus aéré, modernisant l'image de l'habitat ouvrier. Bien qu'encore très inspirées du rationalisme des corons, les formes urbaines et architecturales gagnent en diversité. L'implantation des maisons est régulière et crée de grandes perspectives qui permettent de mettre en scène la puissance de la Compagnie (Fig.3-f). La cité devient peu à peu une véritable vitrine de la réussite de la Compagnie, mesurée à l'ampleur de la cité et à sa richesse architecturale.



Fig.3-f. Terrils et chevalements dominant la cité.

Source : Cité Declercq, Oignies, 2020, Photographie de l'auteur.

La structure hiérarchique y est également représentée, par la différenciation des maisons d'ouvriers de fond, de cadre ou d'ingénieur. Cela offre tout à la fois une variété urbaine et architecturale aux cités, bien que les plans tracés au cordeau par les ingénieurs maintiennent une rigidité héritée du modèle des corons. Les cités construites sont alors de plus en plus étendues, notamment dans les premières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle, pouvant aller jusqu'à six cents logements<sup>17</sup>.

Les ingénieurs des mines conçoivent et standardisent également les dépendances, les carins, modernisent les logements notamment par l'ajout de sanitaires individuels, et développent les qualités urbaines de la cité. Cette architecture s'enrichit donc au fil du temps de nombreuses variantes, avec des groupements de deux, quatre ou cinq maisons, et d'une grande diversité esthétique. On observe le développement de styles propres à chaque compagnie, qui affirme en cela son identité et sa puissance. Ainsi, chaque élément de l'architecture de la cité devient le support de cette identité, toujours lisible dans le paysage d'aujourd'hui : modénatures de façades, motifs de briques colorées, barrières ou porches d'entrée.

Les cités minières s'enrichissent également d'équipements collectifs. L'apparition de ces équipements ne se fait pas à la même vitesse selon les politiques des compagnies, certaines étant plus investies dans les innovations sociales que d'autres. Églises, écoles, parcs, mais aussi salles des fêtes, viennent donc enrichir la composition urbaine des cités dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>18</sup>.

17. Breitman N. et al. *Les maisons des mines dans le Nord et le Pas de Calais. Op. Cit.*, p.49

18. *Ibid.*, p.69

## 1904-1939. LES CITÉS JARDINS



Fig.3-g.  
Type «cité jardin»  
Source : Production de l'auteur

À partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle, et en parallèle du développement des cités pavillonnaires, une nouvelle forme de cité voit le jour : la cité-jardin<sup>19</sup>. Ce modèle se fonde sur les théories humanistes de Howard<sup>20</sup>, tout en adaptant ses principes aux politiques paternalistes et productivistes des compagnies. Le français Benoît-Levy introduit en effet le concept de cité-jardin pour les cités ouvrières en proposant un modèle qui ne conserve que les principes de qualité paysagère et de densité réduite des thèses développées par Howard<sup>21</sup>.

Dans un contexte d'industrialisation galopante, durant une époque jalonnée de conflits sociaux et de mouvements ouvriers, le modèle de la cité-jardin est donc imprégné des préoccupations hygiénistes, de la volonté de rapprochement de la nature et d'améliorations sociales propre à cette première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>22</sup>. Ce modèle, bien qu'il se développe en parallèle de celui des cités pavillonnaires, marque un bouleversement dans les modes de conception et de construction : les premiers architectes commencent à travailler avec les ingénieurs des mines<sup>23</sup>, les principes urbains sont transformés par l'introduction des voiries courbes, et la dimension paysagère s'impose comme un élément essentiel et structurant.



Fig.3-h. La cité du Pinson de Raismes se repère à ses rues courbes jouant avec la topographie, près de la fosse et de ses terrils.

Source : IGN, Photographie aérienne, 1947, <https://remonterletemps.ign.fr> consulté en Mai 2020

19. Toujours selon la typologie de Le Maner Y., *Du coron à la cité : un siècle d'habitat minier dans le Nord-Pas-de-Calais : 1850-1950. Op. Cit.*, utilisée comme base pour la compréhension du développement de l'habitat minier notamment dans le dossier de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco.

20. Ebenezer Howard (1850-1928), urbaniste britannique, auteur de plusieurs ouvrages sur la conception des cités-jardins et de ses grands principes, basées sur une vision humaniste de l'habitat.

21. Le premier exemple dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est celui de la Cité Bruno à Dourges (Fig.3-i). Mission Bassin Minier. *L'habitat minier en région Nord-Pas de Calais, Histoire et évolution 1825-1970*. Mission Bassin Minier, 2008, p.42.

22. Debrabant V., Dumont G., Centre historique minier (Lewarde), *Les trois âges de la mine dans le Nord-Pas-de-Calais. Op. Cit.*, p.70.

23. La construction des cités minières demeure cependant majoritairement confiée aux ingénieurs de la compagnie.

Offrant de plus grands jardins, un confort plus important dans le logement, une densité plus faible et des voiries courbes qui rompent avec l'orthogonalité des modèles existants jusqu'alors, la cité-jardin devient un modèle prédominant dans de nombreuses compagnies, notamment dans l'entre-deux-guerres. En effet, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les dégâts infligés au parc immobilier du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais sont très importants : la ligne de front passant par le Lenois et le Douaisis, ce sont des territoires meurtris qu'il s'agit alors de reconstruire. Et bien que ce conflit mondial marque une rupture dans le développement de l'industrie minière, la reconstruction ne durera qu'une dizaine d'années et l'essor de l'exploitation houillère n'en reprendra que de plus belle. Si un certain nombre de cités seront reconstruites à l'identique, certaines compagnies saisiront l'opportunité de moderniser leur offre de

logements pour attirer des ouvriers toujours plus indispensables en choisissant le modèle de la cité-jardin.



Fig.3-i. La dimension paysagère devient prépondérante dans les cités-jardins.

Source : Cité Bruno, Dourges, 2020, Photographie de l'auteur.

#### 1946-1970. LES CITÉS MODERNES



Fig.3-j.  
Type «cité moderne»  
Source : Production de l'auteur

En 1946, les 18 compagnies minières existantes sont réunies en un seul et unique établissement public : les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC). Cette nationalisation ainsi que le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale créent un tournant dans l'histoire de l'industrie minière dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette période est marquée par une production maximisée par une modernisation des installations d'extraction<sup>24</sup>, mais aussi par une immigration de plus en plus importante pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Les nécessités en termes de logements augmentent donc avec le nombre de mineurs. Les HBNPC héritent lors de la nationalisation d'environ 90 000 logements, chiffre qui sera assez vite augmenté pour atteindre 120 000 maisons minières.



Fig.3-k. La cité du Godion, à Douai, s'implante à l'Est des cités pavillonnaires et cités-jardins existantes.

Source : IGN, Photographie aérienne, 1959, <https://remonterletemps.ign.fr> consulté en Mai 2020

24.  
Léval G., Czubak J.-C., Raingeval T., *Le bassin Minier du Nord et du Pas-de-calais : 270 ans d'histoire*, Douai, Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, 1991.

Ce vaste programme de construction va impacter l'ensemble du territoire du bassin minier, transcendant les limites des anciennes concessions minières. On observe ainsi une centralisation des décisions et une unification des formes urbaines et architecturales. L'urgence du besoin de logements et l'influence moderniste poussent les dirigeants à opter pour une architecture préfabriquée et très standardisée. Un certain nombre de procédés seront mis en place, notamment le système « Camus » qui propose une construction à partir de panneaux béton standardisés et préfabriqués. Les Camus, mais aussi les « Séries 100 », sont représentatifs de la volonté des Houillères d'offrir des logements économiques et rapides à construire, résolument modernes, tant dans les procédés de construction que dans l'esthétique architecturale. Cette période de construction, s'inscrivant dans la politique d'innovation menée par les compagnies minières, gomme les limites et les spécificités des anciennes concessions au profit d'une unité territoriale, urbaine, architecturale et industrielle.



Fig.3-1. Les formes architecturales se rationalisent et s'uniformisent sur l'ensemble du territoire.

Source : Inventaire photographique du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais de 2011 à 2013 de Jérémy-Günther-Heinz Jähnck

Malgré cette évolution et les modifications observables sur l'urbanisme et l'architecture des cités minières, on peut remarquer des éléments significatifs qui sont des permanences dans la conception des cités minières du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Parmi ceux-là, on peut relever les objectifs et le rôle attribué aux cités par les compagnies dans leur politique paternaliste et productiviste, mais aussi les modes de conception reproductibles et économiques.

## B. UNE CONCEPTION MODULAIRE, REPRODUCTIBLE ET ADAPTABLE

Les cités minières ont été essentiellement conçues par les ingénieurs des compagnies, les architectes sont rares et l'on n'observe leur présence sur le territoire qu'à partir des années 1935. Les modes de conception mis en place se basent sur un système modulaire que l'on peut observer dès les premiers exemples d'habitat minier, et qui ont permis une construction rapide et économique. Ce système modulaire permet de

dessiner des plans adaptables mais répétitifs, et ainsi de créer une sorte de catalogue de maisons de différents types, les plus rentables et efficaces possibles. À partir de ces types, les compagnies peuvent ainsi bâtir des cités en fonction des besoins de chaque fosse.

Un tableau de la compagnie des mines de Courrières datant de 1931<sup>25</sup> permet de voir la diversité de plans conçus à partir de modules (Fig.3-m). On peut remarquer que les types développés par la compagnie de Courrières sont conçus à partir de seulement trois modules différents dits petit, grand et mixte. Ceux-ci sont assemblés de manières variées, à la manière d'un jeu de cubes.

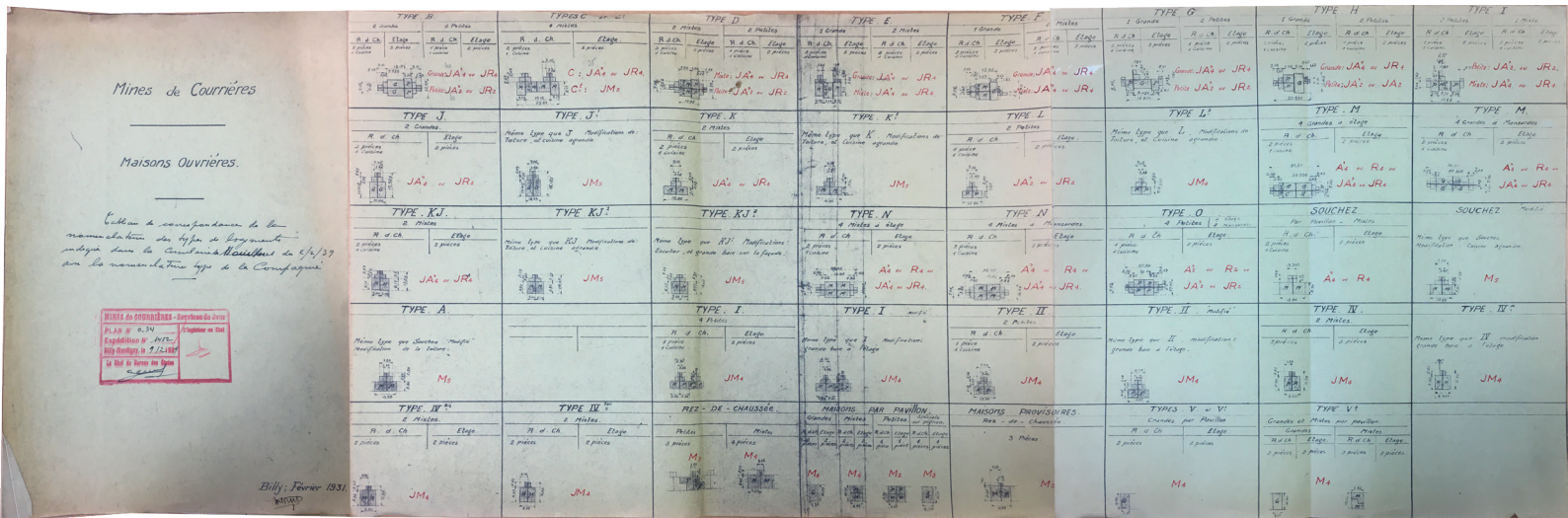


Fig.3-m. Tableau de correspondance de la nomenclature des types de logements des Mines de Courrières. Source : Archives du Centre Historique Minier de Lewarde

En prenant l'exemple des types dits G et H (Fig.3-n), deux catégories différentes de modules sont utilisées pour composer deux types de plans distincts. Ainsi, à partir de deux modules petits et d'un module grand, deux plans sont conçus selon une organisation différente. Cela permet de diversifier l'offre de logement, d'enrichir la cité et ainsi l'image de la compagnie. Mais cette diversité peut aussi être apportée par les variations d'assemblage des plans en groupement de deux, trois, quatre ou cinq logements, ainsi que par les choix en termes de volumétries.

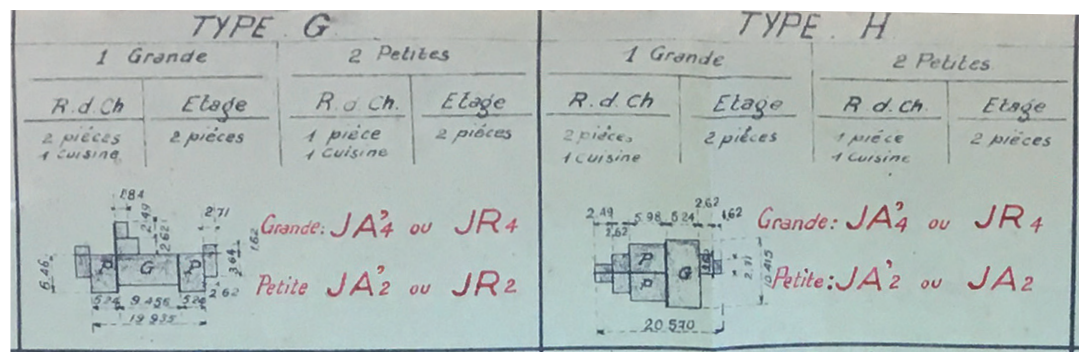


Fig.3-n. Les types G et H sont tout deux formés de deux modules «petits» et d'un module «grand». Source : Archives du Centre Historique Minier de Lewarde

25. Mines de Courrières, Maisons minières, Tableau de correspondance de la nomenclature des types de logements, 1931. Archives du Centre Historique Minier de Lewarde.

Si ce tableau de la Compagnie des Mines de Courrières est aujourd'hui l'unique document de ce type exploré dans le cadre de cette recherche, ce système peut être confirmé par l'analyse des plans de cité et de maison minière grâce à laquelle on observe une composition en modules, répétés et assemblés, quelle que soit la compagnie ou l'époque de construction.

L'exemple de la cité Lemay de Pecquencourt, construite par la compagnie des mines d'Aniche de 1914 à 1930, illustre particulièrement ce constat. Elle est composée principalement de maisons de type H et de type F qui apparaissent comme très différents (*Fig.3-0*).



Fig.3-0. Les types F et H de la cité Lemay se distinguent par leurs volumétries.

Source : Cité Lemay, Pecquencourt, 2020, Photographie de l'auteur.

Leurs plans sont cependant très similaires, composés de deux pièces en rez-de-chaussée et deux pièces identiques à l'étage (*Fig.3-p*). On peut remarquer grâce à l'emplacement des murs porteurs, qu'il s'agit en fait de modules de dimensions similaires, qui forment les pièces (*Fig.3-p'*). Ce module (dont les dimensions sont, à quelques variations près, de 4,5x5,5m) est répété et adapté dans l'ensemble de la cité pour former des types différents, répondant aux volontés de la compagnie quant à l'image de la cité et à ses besoins notamment en termes de densité.

Bien que similaires, les plans de ces deux types ont été assemblés différemment (*Fig.3-p''*): le type F est composé de 4 logements groupés, selon deux axes de symétrie perpendiculaires, le type H est composé de 2 logements accolés selon un axe de symétrie central. Les volumétries qui en résultent et les choix architecturaux accentuent ces différences entre deux plans pourtant conçus sur le même modèle, et ces variations permettent donc de répondre à des besoins spécifiques.

Dans la cité Lemay, l'implantation des types H montre cette volonté de moduler la densité de logement ainsi que d'enrichir la composition urbaine, notamment en marquant les limites de la cité. En effet, ce type de maison est implanté en limite nord et sud, dans des îlots aux formes courbes qui rompent avec les voies rectilignes du reste de la cité. Au sein de ces îlots, on peut également souligner que les types sont réunis dos à dos par quatre, avec des groupements « simples » par deux aux extrémités. Cette répartition permet à la fois de densifier la cité, mais aussi d'en marquer les entrées,

Type F

Type H

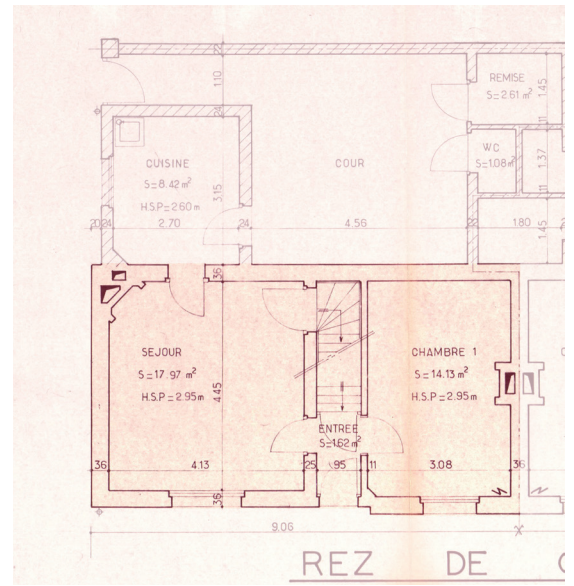
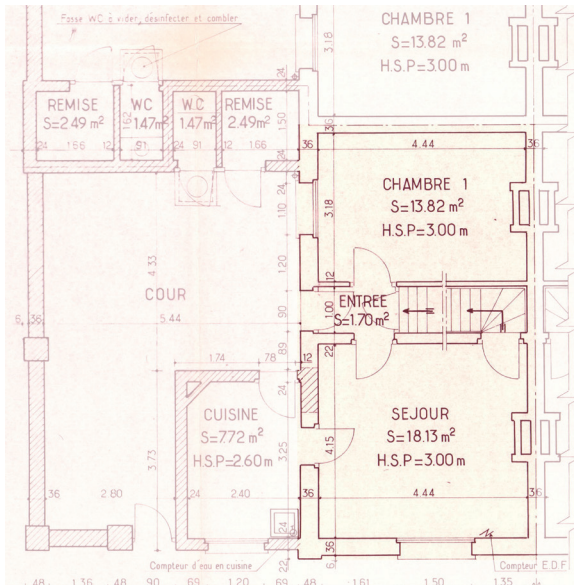


Fig.3-p. Les plans des types F et H sont très similaires dans la composition des logements.

Source : Plan d'amélioration de l'habitat de la cité Lemay à Pecquencourt- 1984 - Archives de Maisons&Cités

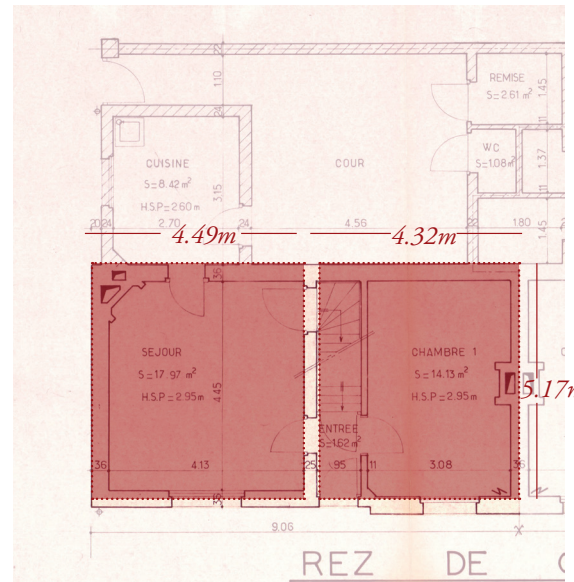
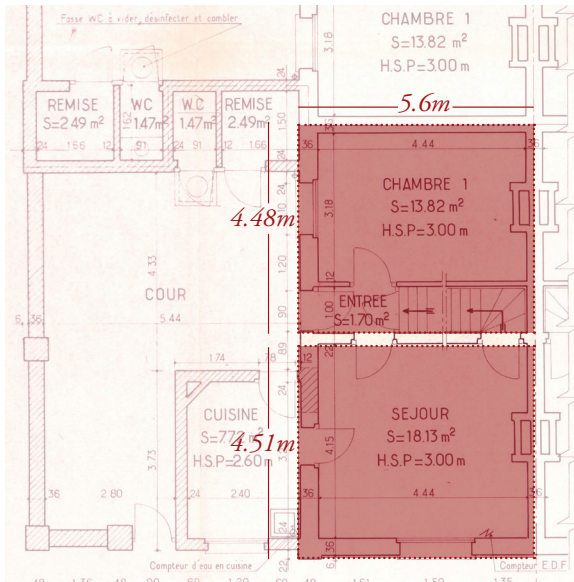


Fig.3-p'. Les modules utilisés ont des dimensions et des proportions de même ordre.

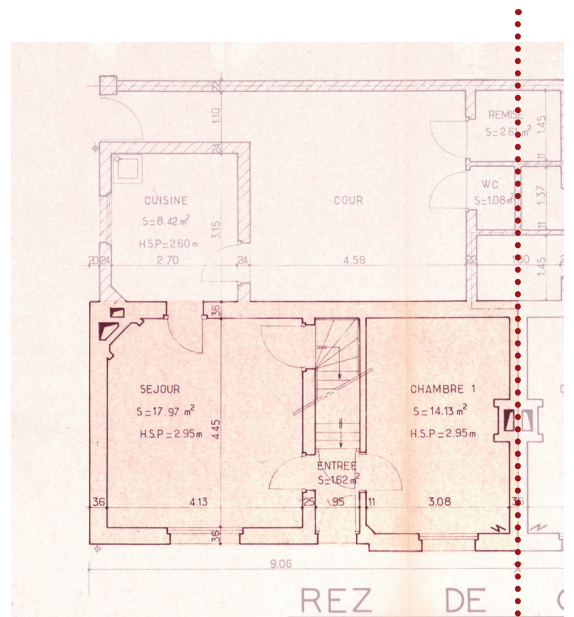
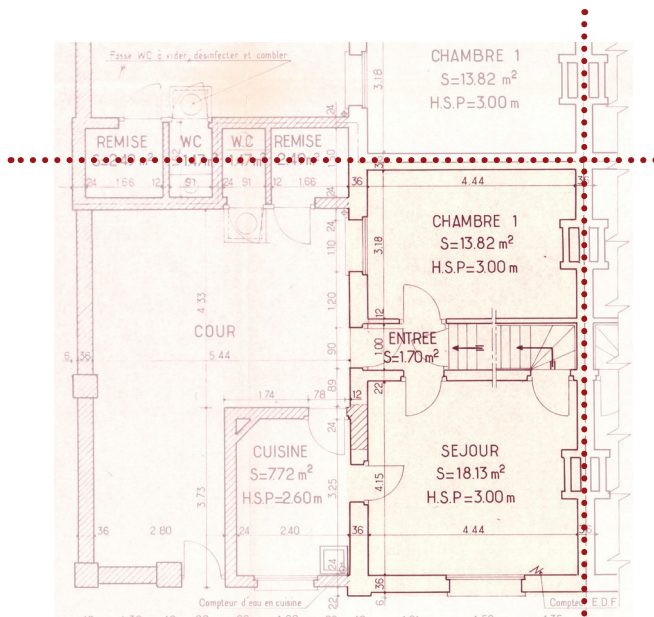


Fig.3-p''. Les plans sont ensuite reproduits et assemblés selon des axes de symétrie.



tout en offrant une plus grande variété dans la composition urbaine. L'esthétique architecturale développée au sein de cette cité est également représentative de la volonté des compagnies de mettre en place une véritable identité au travers de leur architecture, et de faire des cités de véritables vitrines de leur réussite. Ainsi le type F, qui compose la majorité de la cité Lemay, présente une alternance dans les modénatures et les pans de toiture qui enrichit la composition architecturale de la cité, et tend à rompre la potentielle monotonie que peut engendrer la répétitivité des modèles.



Fig.3-q. Implantation des types H dans la cité Lemay de Pecquencourt.

Source : Photographie aérienne, 2019, <https://www.geoportail.gouv.fr> consulté en Mai 2020



Fig.3-r. Le type F présente une alternance dans les modénatures ainsi que dans les pans de toiture.

Source : Cité Lemay, Pecquencourt, 2020, Photographie de l'auteur.

Cet exemple montre donc que les systèmes de conception modulaires et reproductibles, mais surtout adaptables, mis en place par les compagnies minières permettent de créer une grande diversité de morpho-typologies, s'adaptant à la taille des familles, aux surfaces disponibles à proximité de la fosse d'extraction, mais aussi de créer une variété dans l'esthétique architecturale qui fait la richesse du patrimoine des cités minières.

Bien que la documentation sur les modes de conception ne soit pas abondante, en analysant les plans des cités on peut observer que cette réflexion modulaire semble toujours avoir été présente dans la construction de l'habitat minier. Aujourd'hui se présentent de nouveaux enjeux pour ces cités minières du Nord-Pas-de-Calais, mêlant notamment les questions de durabilité, d'évolution des modes d'habiter et de valorisation patrimoniale. Devant l'ampleur de ce parc immobilier unique et le défi que représente son renouvellement, il apparaît indispensable de faire de la dimension patrimoniale un levier pour de futurs projets. La compréhension des processus de conception qui ont permis l'émergence et le développement de cet habitat caractéristique pourrait permettre une meilleure appréhension de la nature de ces qualités patrimoniales pour mieux les intégrer aux processus de demain.

On pourrait ainsi envisager que la compréhension et l'assimilation de ces principes de conception des cités minières pourraient être une piste intéressante pour de nouveaux outils de conception en vue du renouvellement et de la valorisation de ce parc immobilier unique et caractéristique.



## BIBLIOGRAPHIE

---

Association Bassin Minier Uni (BMU) Mission Bassin Minier (MBM)., *Proposition d'inscription du Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'Unesco*, Association Bassin Minier Uni, 2012.

Breitman N., Sucheyre D., Breitman M., Breitman M., Breitman M., *Les maisons des mines dans le Nord et le Pas-de-Calais*. Liège : Mardaga, 1996.

Debrabant V., Dumont G., Centre historique minier (Lewarde), *Les trois âges de la mine dans le Nord-Pas-de-Calais*. Lille : La Voix du Nord éd., 2010.

Guignet P.,  
« Cours, courées et corons : contribution à un cadrage lexicographique et chronologique de types d'habitat collectifs emblématiques de la France du Nord », *Revue du Nord*, 2008/1, n°374.

Le Maner Y.,  
*Du coron à la cité: un siècle d'habitat minier dans le Nord-Pas-de-Calais, 1850-1950*. Lewarde (rue d'Erchin, 59287) : Centre historique minier, 1995.

Léval G., Czubak J.-C., Raingeval T.,  
*Le bassin Minier du Nord et du Pas-de-calais : 270 ans d'histoire*. Douai : Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, 1991.

Mission Bassin Minier.,  
*L'habitat minier en région Nord-Pas de Calais, Histoire et évolution 1825-1970*. (Cahier Technique) : Mission Bassin Minier, 2008.

Rabier J.-C., Cukrowicz H., Barrois M., Bataille H.,  
*La remonte : le bassin minier du Nord-Pas de Calais, entre passé et avenir*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2002.

Urbicand, Atelier de l'Isthme,  
*Étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables*, Mission Bassin Minier, Format PDF, 2015.

INA, Mémoire des mines,  
<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/accueil>.

Patou M.,  
*Le bassin minier du Nord Pas-de-Calais*, 2014. Disponible sur : < <https://www.franceculture.fr/conferences/cite-de-larchitecture-et-du-patrimoine/le-bassin-minier-du-nord-pas-de-calais> > (consulté le 9 septembre 2019).